

Droits d'auteur et publications de NA
Bulletin No 35 – Novembre 2020

Ce document est distribué en réponse à la publication et à la distribution illicites du texte de base. Comme beaucoup d'entre vous le savent, ce n'est pas un problème nouveau, mais récemment, cette activité s'est intensifiée en parallèle à de vastes campagnes de sensibilisation auprès des membres pour unir leurs forces, obtenir de la littérature gratuite ou à faible coût et la distribuer. Certains ont même mis les services mondiaux au défi d'engager une action en justice, en utilisant les fonds de la fraternité pour ce faire. Nous ne voulons pas avoir à résoudre cette affaire devant les tribunaux, et nous pensons que la plupart des membres de la fraternité ne le souhaitent pas non plus. C'est devenu une question politisée dans une large mesure, mais ce qui est le plus important pour nous, en tant que fraternité, n'est pas une question de politique ou même de droit ; il s'agit de principes spirituels.

Nous ne sommes pas sans ignorer que certains membres de notre fraternité critiquent les services mondiaux. Cependant, cela ne justifie pas ni la production, ni la distribution illicite de littérature de NA ; ce serait une erreur, et franchement, c'est contraire à ce qu'exprime clairement la conscience de groupe de la fraternité et le principe d'unité de notre première tradition. Nous devons notre vie au message de rétablissement et d'espoir contenu dans notre littérature et la controverse actuelle ne doit jamais menacer l'intégrité de ce message.

Le fait est que l'approbation de la sixième édition du texte de base lors de la conférence des services mondiaux de 2008 était l'expression d'un consensus unanime. Le vote a été suivi d'« accolades, de larmes et d'une ovation debout » (compte rendu de la WSC/CSM de 2008). La sixième édition est la seule édition approuvée du texte de base en anglais.

Une partie de notre travail aux services mondiaux consiste à protéger les biens de la fraternité en son nom. Nous préférons ne jamais avoir à rédiger un document comme celui-ci, mais nous essayons simplement d'assumer nos responsabilités et d'honorer la confiance qui nous a été accordée en tant que membres du Conseil Mondial. Notre devoir est clairement décrit dans le *Guide des Services Mondiaux dans NA (GWSNA)*, le *fidéicomis de la propriété intellectuelle de la fraternité (Fellowship Intellectual Property Trust – FIPT/ Droit de propriété Intellectuelle de la Fraternité)* et nos statuts. Ces politiques sont le résultat de nombreuses controverses et d'efforts à la fin des années 80 et au début des années 90, bien avant qu'aucun d'entre nous n'occupe son poste actuel. Ces questions ont été abordées dans l'ordre du jour de nombreux rapports des conférences, dans des discussions lors de conférences des Services Mondiaux et même dans un procès contre un membre. Ce processus douloureux a culminé lorsque les représentants de toutes les parties impliquées se sont assis et ont conclu un accord pour soumettre les questions en litige à la fraternité dans le rapport sur l'ordre du jour de la conférence et laisser la conscience de groupe décider. La fraternité a massivement exprimé sa conscience sur ces questions lors de la WSC/CSM de 1991, en adoptant plusieurs motions, dont une de « réaffirmer et ratifier que la détention de toutes les propriétés intellectuelles et physiques de NA du passé et du futur appartient aux WSO/BSM, Inc., qui détient ce titre en fiducie au nom de la fraternité de Narcotiques Anonymes dans son ensemble, conformément aux décisions de la conférence des Services Mondiaux » (67 oui, 9 non, 3 abstentions).

Cela a conduit en 1993 à l'adoption par la fraternité du fidéicomis de la propriété intellectuelle de la fraternité (Fellowship Intellectual Property Trust – FIPT/ Droit de propriété Intellectuelle de la Fraternité). Le but du FIPT est de « détenir et administrer toute la littérature sur le rétablissement et autres propriétés intellectuelles de la fraternité de Narcotiques Anonymes de façon à aider les dépendants à se rétablir de la maladie de la dépendance et transmettre ce message de rétablissement au dépendant qui souffre encore, conformément aux douze étapes et aux douze traditions de NA » (FIPT).

Motion de la WSC/CSM de 1991 adoptée aux 2/3 des voix :

Réaffirmer que le bureau des Services Mondiaux, Inc. est l'éditeur et le distributeur exclusif de toute la littérature approuvée par la conférence des Services Mondiaux, y compris tous les livres, brochures, manuels et autres propriétés intellectuelles et physiques, conformément aux directives de la fraternité de Narcotiques Anonymes à travers la conférence des Services Mondiaux.

La récente publication et distribution du texte de base par des membres non autorisés par les Services Mondiaux semble ignorer toutes ces décisions de la fraternité. Il s'agit de protéger l'avenir de Narcotiques Anonymes afin que le message, tel qu'exprimé dans nos publications, soit accessible au dépendant qui ne nous a pas encore trouvé. Si vous êtes un serviteur de confiance, on vous a peut-être posé des questions sur la littérature illicite de NA ou vous avez peut-être vous-même des questions. Voici quelques-unes des questions les plus courantes que les gens posent.

Pourquoi est-il si important de protéger nos droits d'auteur ?

Il s'agit avant tout de l'intégrité du message de NA et de la nécessité de protéger la propriété de NA afin que NA puisse continuer à posséder son propre matériel. Nous avons le devoir de garantir que la littérature de Narcotiques Anonymes contienne les textes approuvés par la fraternité de Narcotiques Anonymes. Protéger nos droits d'auteur est le seul moyen de garantir la fidélité conceptuelle de la littérature de NA et de sauvegarder la propriété de la fraternité de NA.

Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir de littérature gratuite ou un texte de base à faible coût ?

La conférence a accueilli et rejeté à maintes reprises des motions visant à créer un texte de base à faible coût. C'est fondamentalement une question d'économie. L'essentiel des revenus des Services Mondiaux proviennent des bénéfices réalisés sur la vente de littérature, et nous distribuons ou subventionnons plus d'un demi-million de dollars de littérature chaque année. L'argent que vous ne dépensez pas en littérature a un impact sur notre capacité à répondre aux demandes de littérature des dépendants du monde entier. Nous ne sommes pas une entreprise normale ; nous sommes une fraternité spirituelle qui doit gérer une entreprise. Mais pour remplir notre mission, œuvrer pour un avenir où « chaque dépendant dans le monde ait la chance d'entendre le message dans sa propre langue et sa propre culture », nous devons rester financièrement stables et protéger les biens de Narcotiques Anonymes. De même, de nombreuses régions et zones dépendent de la vente de littérature pour faire fonctionner les lignes téléphoniques, la livraison des textes aux prisons, etc.

En même temps, il est important que notre message reste accessible à tous les dépendants quelle que soit leur situation financière. Un *guide d'introduction à Narcotiques Anonymes* est un ouvrage peu coûteux qui contient les bases du programme NA. Le *guide d'introduction* a été créé grâce à l'action de la conférence comme alternative à un texte de base à faible coût.

Que puis-je faire en cas de publication illicite du texte de base et d'autres publications de NA ?

Les seules personnes qui peuvent réellement protéger les biens de la fraternité sont les membres et les groupes de NA. Seuls nos membres et nos groupes peuvent appliquer efficacement les décisions prises par la fraternité et mettre un terme à la distribution illicite de la littérature de NA. Nous vous demandons de ne pas

participer à ce genre d'activité et de ne pas la cautionner. S'il vous plaît, aidez-nous à protéger la propriété de NA et à prendre position contre sa production illégale.

Renseignez-vous ainsi que votre entourage. Ce mémo a été motivé par la production délibérée de littérature illicite de NA, mais il y a aussi de nombreuses violations involontaires au FIPT : un organisme de service décide de faire des copies de IP (Publication d'information) et de les vendre à des groupes, un membre obtient un texte au format en pdf et le partage avec les filleuls. En réalité, ces actions ne sont pas conformes aux décisions de la fraternité et aux lois sur les droits d'auteur. Si vous n'êtes pas sûr de ce qui est acceptable ou non en termes de reproduction de la littérature ou des marques déposées de NA, les bulletins liés au FIPT répondent à la plupart de vos questions : www.na.org/fipt.

Pour ceux qui souhaitent plus d'information de contexte, voici un bref historique factuel concernant le développement du texte de base, les problèmes qui en ont découlé et les décisions de la fraternité lors de la conférence des Services Mondiaux.

Histoire du texte de base en bref

La conférence des Services Mondiaux de Narcotiques Anonymes a approuvé le texte de base en mai 1982. N'ayant aucune expérience dans la publication d'un livre complet, la publication de la première édition a été une tâche très difficile pour le bureau des Services Mondiaux. Aux problèmes majeurs liés à l'imprimeur initialement choisi pour publier le livre se sont ajoutés des problèmes conceptuels. Au cours de la préparation du formulaire d'approbation pour publication, il a été noté que certaines parties du texte sur les traditions quatre et neuf donnaient l'impression que la structure de service de NA ne devrait pas être considérée comme faisant partie de Narcotiques Anonymes. Après de nombreuses discussions, le conseil d'administration du WSO/BSM et le conseil d'administration des Services Mondiaux ont convenu que ces parties devraient être supprimées du livre avant la publication de la première édition. En réponse, le président du comité de littérature du WSC/CSM a tenté de révoquer la divulgation antérieure au WSO/BSM des droits sur le texte de base. Cependant, lorsque la conférence des Services Mondiaux s'est réunie en mai 1983, aucune motion n'a été présentée pour confirmer l'action du président des publications. Au contraire, de nouveaux statuts du WSO/BSM ont été acceptés, stipulant clairement que les publications de NA devaient être conservées dans une fiducie caritative par la société au nom de la fraternité. La première édition, protégée par le droit d'auteur du WSO/BSM, a été officiellement publiée le 27 avril 1983 par le bureau des Services Mondiaux, sous le nom de CARENA Publishing Company.

Moins d'un mois plus tard, l'action de la WSC/CSM a effectivement créé la deuxième édition du texte de base. Les procès-verbaux de la conférence de 1983 indiquent qu'une motion a été adoptée, ordonnant « que notre livre soit complètement rendu à sa forme [originale] approuvée lors des impressions ultérieures ». La deuxième édition du texte de base a été publiée le 28 septembre 1983, avec la réinsertion des lignes manquantes. L'année après que la conférence ait demandé au WSO/BSM de réinsérer les lignes manquantes des textes sur les traditions dans le texte de base, le WSC/CSM a décidé que la question devrait finalement être réglée directement par la fraternité de NA. En 1984, les représentants des services régionaux ont été invités à interroger leurs groupes pour savoir si la formulation des textes sur la quatrième et neuvième traditions devait être celle reflétée à la fois dans le formulaire d'approbation original et dans la deuxième édition, ou celle reflétée dans la première édition. La question a été soumise à la fraternité dans un document de sept pages comprenant les changements proposés et les raisons pour apporter le changement et pour conserver le texte tel qu'approuvé. La réponse de la fraternité a été de trente-six voix en faveur de la modification du texte et de huit contre. Par conséquent, lors de l'impression suivante, la troisième édition, les mots initialement supprimés du formulaire d'approbation lors de la publication de la première édition ont

été à nouveau supprimés, cette fois en réponse à un vote direct de la fraternité. La troisième édition a été officiellement publiée le 20 octobre 1984.

La Conférence des Services Mondiaux de 1985 a adopté une motion visant à modifier le texte de base pour en assurer la cohérence et l'exactitude grammaticales. La motion appelait à ce que le texte révisé soit examiné et approuvé par le comité d'examen de la littérature du WSCLC (World Service Conférence Littérature Committee). À l'époque, cependant, le comité de littérature était occupé à rédiger *Ça marche : Comment et pourquoi*, donc ces modifications n'ont pas été terminées avant la conférence des Services Mondiaux de 1986.

La conférence de 1986 a néanmoins proposé de nouvelles révisions du texte de base : une motion a été adoptée pour publier une version révisée du Petit livre blanc et éditer le texte de base pour refléter ces changements. Les révisions apportées au Petit livre blanc sont celles que la plupart des membres ont remarquées, car elles modifiaient ce qui était lu lors de la plupart des réunions. La troisième édition révisée du texte de base a été publiée en novembre 1986 et reflétait les modifications apportées au Petit livre blanc, mais pas celles de l'édition corrigée par le professionnel.

Au cours de l'examen du projet de texte de base édité par des professionnels, comme demandé par la conférence, le comité de revue de la littérature a découvert six incohérences conceptuelles avec le Petit livre blanc récemment révisé. Le comité a consulté le conseil d'administration du bureau des Services Mondiaux et le conseil d'administration des Services Mondiaux, et il a été décidé de reporter la publication de la quatrième édition jusqu'à ce que la conférence soit en mesure de prendre une décision sur les changements supplémentaires nécessaires afin d'accorder le texte avec celui du Petit livre blanc. La WSC/CSM de 1987 a approuvé cinq de ces six changements. La quatrième édition du texte de base, publiée en octobre 1987, comprenait ces cinq changements, les changements conceptuels antérieurs apportés par la révision du Petit livre blanc, ainsi que les modifications proposées par le professionnel. C'était également la première version du texte de base à inclure un index par sujet, conformément à l'action de la conférence des services mondiaux (CSM/WSC) de 1986.

Peu de temps après la publication de la quatrième édition, le bureau des Services Mondiaux et le comité de littérature de la conférence des Services Mondiaux ont commencé à recevoir des plaintes concernant des erreurs dans le texte de base. Après plusieurs cycles de révision ligne par ligne, il a été découvert que de graves erreurs de transcription avaient été commises dans le texte dactylographié à partir duquel l'éditeur professionnel travaillait. Lors de la conférence des Services Mondiaux (CSM/WSC) de 1988, une motion a été présentée pour réinsérer les lignes manquantes de la troisième édition dans le texte de base. Certains ont estimé que les changements en question étaient suffisamment substantiels pour nécessiter une révision plus large de la fraternité, mais dans l'ensemble, la conférence n'a pas été d'accord et a même voté contre la motion visant à envoyer un vote spécial aux CSR/ASR sur la question. Deux autres motions, très semblables l'une à l'autre, ont été rejetées à une écrasante majorité ; ces motions visaient à revenir à la publication de la troisième édition révisée, au lieu d'imprimer une quatrième édition corrigée (c'est-à-dire la cinquième édition).

Malgré le débat, la motion visant à réinsérer les lignes manquantes a été adoptée avec une majorité de plus des 2/3, et la cinquième édition du texte de base a ensuite été publiée plus tard en 1988. La motion comprenait un amendement rendant le texte de base « non éligible à révision pendant cinq ans à compter de cette conférence ». La conférence des Services Mondiaux de 1993 a prolongé le moratoire de cinq ans supplémentaires. En 1998, une motion similaire pour un moratoire a échoué, mais la conférence a adopté une motion visant à confier au Conseil Mondial toutes les contributions, y compris les motions et amendements liées à la révision du texte de base et du Petit livre blanc. Le conseil d'administration devait présenter une proposition à la conférence des Services Mondiaux de 2000. Lors de la conférence de 2000, les participants ont voté en faveur du lancement d'un processus d'évaluation des changements possibles au texte

de base et/ou au Petit livre blanc. Ce processus a finalement conduit au projet qui a créé la sixième édition du texte de base.

Lors de la WSC/CSM de 2008, trois motions du rapport sur l'ordre du jour de la CMS (CAR), créant la sixième édition du texte de base ont été adoptées à l'unanimité. Ces motions étaient (1) de remplacer les histoires existantes dans le texte de base de la cinquième édition par celles contenues dans le rapport sur l'ordre du jour de la CMS (CAR); (2) ajouter une nouvelle préface à la sixième édition, changer le titre « Livre un » et « Livre deux » en « notre programme » et « partage de nos membres », ajouter des résumés de chaque histoire à la table des matières, approuver le « réflexions » et les titres spécifiques des sections des histoires; et (3) donner au Conseil Mondial la possibilité de mettre à jour les informations statistiques (nombre de réunions de NA, etc.) dans la nouvelle préface. Le reste des décisions concernant la sixième édition ont été adoptées à une large majorité (plus des deux tiers), mais n'ont pas été unanimes. Les motions supplémentaires approuvées devaient inclure un index révisé et apporter deux modifications spécifiques aux dix premiers chapitres. Ces modifications devaient remplacer « N.A » avec « NA » et supprimer une note de bas de page dans la onzième tradition qui faisait référence à un guide d'information publique qui n'existe plus.

Cela nous a amené à la version actuelle du texte, et la déclaration suivante a été ajoutée au *Guide des Services Mondiaux dans NA* : « La WSC/CSM de 2008 a approuvé la sixième édition du texte de base. Une fois disponible en octobre 2008, la sixième édition sera la seule édition approuvée pour la production des services mondiaux de NA (NAWS), avec les exceptions indiquées dans la politique de traduction. »

Protéger la propriété intellectuelle de la fraternité

La déclaration ajoutée au *GWgSNA* à propos de la sixième édition a été expliquée dans le rapport sur l'ordre du jour de la conférence cette année-là et découlait d'une décision prise lors de la conférence de 1991 concernant la cinquième édition. En 1990, certains membres de NA ont pris l'initiative d'imprimer une version du texte de base de NA, Livre Un, qu'ils avaient créé en combinant la troisième édition révisée avec les textes sur les traditions quatre et neuf de la deuxième édition. Lors d'une audience devant un tribunal fédéral américain, la principale personne responsable de la publication du texte de base hybride à l'époque a accepté d'arrêter, et le conseil d'administration du bureau des Services Mondiaux a accepté de présenter trois motions à la fraternité de NA dans le rapport sur l'ordre du jour de la conférence de 1991.

Conférence des Services Mondiaux de 1991

« Que la fraternité reconsidère sa décision sur quelle édition, ou parties de celle-ci (première, deuxième, troisième, troisième révisée, quatrième ou cinquième), du texte de base sera produite et distribuée par le bureau des Services Mondiaux (WSO/BSM) en tant que texte officiel et accepté de Narcotiques Anonymes." (La motion a échoué par appel nominal 23-51-6).

« Que le bureau des services mondiaux produise, à prix réduit, l'édition du texte ratifié par la conférence des Services Mondiaux (WSC). Le prix réel de ce texte devrait être déterminé en tenant compte des facteurs suivants : son caractère abordable pour l'ensemble des membres ; un changement dans le coût et la qualité des matériaux utilisés dans la production du livre ; la responsabilité du WSO/BSM de fournir des services à partir des revenus générés par les ventes du texte de base ; qu'il inclut les histoires personnelles ou seulement les dix premiers chapitres. (La motion a échoué par vote vocal).

« Que la conférence des Services Mondiaux (WSC/CSM) reçoive l'ordre d'obtenir un décompte groupe par groupe de tous les groupes enregistrés auprès du bureau des Services Mondiaux (WSO/BSM), sur les motions 13 et 14 ci-dessus. Cette procédure débutera le 1er juillet 1991 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 1991. Tous les groupes enregistrés recevront une copie d'un document détaillant les différences entre les éditions

du texte de base et une copie complète de la troisième édition du texte de base, modifié. En outre, chaque groupe recevra une information complète sur les questions liées à une réduction du prix du texte ratifié. [La motion comprend un paragraphe supplémentaire détaillant le comité chargé de superviser le décompte.] » (La motion a échoué par vote par appel nominal 21-55-4).

Les trois motions ont été publiées dans le rapport sur l'ordre du jour de la CMS (CAR/ROC), ont ensuite été soumises à la conférence des Services Mondiaux de 1991 et ont été rejetées.

Suite à une discussion approfondie entre tous les participants à la conférence et aux délibérations d'un comité ad hoc, la conférence des Services Mondiaux (WSC/CMS) a décidé de publier la déclaration suivante à l'intention de la fraternité :

« Le texte de base, cinquième édition, est la seule édition du texte de base actuellement approuvée par la conférence des Services Mondiaux de Narcotiques Anonymes pour publication et vente. Le conseil d'administration du bureau des Services Mondiaux est chargé de la responsabilité de protéger les propriétés physiques et intellectuelles de la fraternité, y compris le texte de base, et, à la discrétion du conseil d'administration, il engagera des poursuites judiciaires pour protéger ces droits contre toute personne qui choisit de porter atteinte à cette confiance en matière de littérature ».

Deux motions connexes ont également été adoptées lors de la WSC/CSM de 1991 concernant la propriété intellectuelle et les publications de NA. Lors d'un vote par appel nominal avec 67 voix pour, 9 non et 3 abstentions, la motion suivante a été adoptée : « Réaffirmer et ratifier que la propriété de toutes les propriétés intellectuelles et physiques de NA du passé et à venir est détenue par WSO, Inc., qui possède ce titre en fiducie au nom de la fraternité de Narcotiques Anonymes dans son ensemble, conformément aux décisions de la conférence des Services Mondiaux. »

L'autre motion connexe a été adoptée par un vote majoritaire des deux tiers : « Pour réaffirmer que le bureau des Services Mondiaux, Inc. est l'éditeur et le distributeur exclusif de toute la littérature approuvée par la conférence des Services Mondiaux, y compris tous les livres, brochures, manuels et autres propriétés intellectuelles et physiques, conformément aux directives de la fraternité de Narcotiques Anonymes par l'intermédiaire de la conférence des Services Mondiaux. »

Concernant la question d'un texte de base à faible coût, la WSC/CSM de 1991 a reconnu qu'un livre peu coûteux contenant les bases du rétablissement de NA serait un excellent produit à avoir pour les nouveaux venus aux réunions. Une motion ordonnant au comité de littérature du WSO/BSM et au comité de littérature de la WSC/CSM de compiler et de publier un tel livre, intitulé *Guide d'introduction à Narcotiques Anonymes*, a été adoptée à l'unanimité.

Conclusion

Compte tenu des événements relatés ci-dessus, il semble tout à fait clair que la fraternité de NA a exprimé sa conscience au sujet de sa littérature sur le rétablissement. Les efforts déployés par des individus ou des groupes pour réimprimer des publications de NA modifiées ne reflètent pas la conscience de la fraternité de NA. Les groupes de NA, en tant que propriétaires des droits d'auteur de NA, et les Services Mondiaux de NA, en tant qu'administrateurs du *Fellowship Intellectual Property Trust/Droit de propriété Intellectuelle de la Fraternité*, sont partenaires dans les efforts visant à protéger les droits d'auteur de NA. Nous vous demandons d'accepter ce partenariat et de vous rappeler que les groupes et les membres de NA ont le droit et la responsabilité d'exiger que ceux qui voudraient réimprimer ou modifier la littérature de NA s'abstiennent de le faire. Le rétablissement personnel dépend de l'unité de NA ; nous devons travailler ensemble pour sauvegarder l'intégrité de nos publications qui sauvent des vies.